

ANNEXE I

de l'arrêté du ... relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme

II – Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

A. Concevoir et réaliser l'enseignement des arts du cirque pour des élèves de tous âges et profils, de niveaux différents (découverte, initiation, approfondissement), dans le cadre d'une pratique amateur

- 1.- planifier et organiser l'enseignement (ateliers, cours, interventions ponctuelles) en tenant compte de son contexte et de la sécurité des élèves : public, espace, durée, matériel
- 2.- définir des situations pédagogiques respectant le développement psychologique et moteur de chaque élève, permettant l'épanouissement des capacités d'expression artistique dans un souci d'ouverture à l'environnement culturel et social
- 3.- pour chaque élève, déterminer des objectifs à court, moyen et long terme qui tiennent compte de ses capacités physiques et sensorielles ainsi que les contenus généraux d'enseignement et des moyens mis en œuvre
- 4.- définir des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse de l'évolution de chaque élève au regard des objectifs visés
- 5.- définir des critères d'analyse critique de l'enseignement dispensé
- 6.- actualiser ses connaissances en matière d'enseignement, de développement corporel et de recherche artistique et technique

B. Animer et conduire des ateliers permettant l'apprentissage des éléments techniques nécessaires à l'expression artistique et à la compréhension des différents langages (acrobatie, équilibre, jonglerie, ...)

- 1.- Mettre en œuvre des situations pédagogiques qui constituent le projet de l'atelier et l'adapter au contexte *ici et maintenant*
- 2.- Respecter les capacités de chaque élève en favorisant la compréhension de sa motricité, son adresse et son sens de l'équilibre
- 3.- Accompagner l'élève dans le développement de sa créativité et de son autonomie dans l'apprentissage
- 4.- Favoriser l'écoute de soi, de l'autre et de ce qui nous entoure, développer les échanges et la communication entre les élèves
- 5.- Permettre aux élèves d'appréhender les finalités d'une représentation devant un public

C. Être acteur du projet d'établissement

- 1.- Concevoir son projet pédagogique en relation avec les autres enseignements dispensés
- 2.- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement en cohérence avec les finalités de l'enseignement et conformément au règlement intérieur et le cas échéant participer à son élaboration avec les autres enseignants
- 3.- Participer aux activités de l'école et à leur valorisation, susciter des échanges entre les élèves d'autres groupes, d'autres écoles, développer des partenariats avec des établissements culturels

ANNEXE I

de l'arrêté du 3 juillet 2013 relatif au diplôme d'État de professeur de cirque et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme

Référentiel activités professionnelles		Référentiel de certification				
Activités	Compétences, aptitudes et connaissances mobilisées	Compétences, aptitudes et connaissances évaluées	Modalités d'évaluation Admissibilité / Admission	Modalités d'évaluation selon les épreuves	Critères d'évaluation	
A. Concevoir et réaliser l'enseignement des arts du cirque pour des élèves de tous âges et profils, de niveaux différents (découverte, initiation, approfondissement), dans le cadre d'une pratique amateur	1.- planifier et organiser l'enseignement (ateliers, cours, interventions ponctuelles) en tenant compte de son contexte et de la sécurité des élèves : public, espace, durée, matériel	A1. Maîtriser à un haut niveau, les savoirs fondamentaux techniques et artistiques d'au moins un des domaines des arts du cirque	A1. Maîtriser à un haut niveau, les savoirs fondamentaux techniques et artistiques d'au moins un des domaines des arts du cirque	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve de pratique artistique	A1. Maîtrise des figures techniques, des enchaînements, cohérence de la composition, de l'interprétation
		A2. Concevoir et planifier l'enseignement en fonction des caractéristiques des publics selon les tranches d'âge	A2. Connaître les caractéristiques physio-psychologiques des publics selon les tranches d'âge	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve écrite QCM	A2. Maîtrise des connaissances des caractéristiques physio-psychologiques des publics selon les tranches d'âge
		A3. Identifier et différencier les savoirs et les aptitudes mis en jeu dans l'enseignement des arts du cirque	A3. Présenter et décrire une séance, à partir de l'objectif fixé de manière générale et spécifique	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve orale	A3. Pertinence des objectifs fixés à court, moyen et long terme (explication détaillée, cohérence par rapport à l'âge, au niveau d'exécution)
		A4. Identifier les différentes méthodes d'enseignement, les modèles didactiques et développer une démarche personnelle	A4. Présenter les moyens choisis pour parvenir aux objectifs fixés	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve orale	A4. Pertinence des moyens et de la démarche adaptée au contexte de la séance (description, argumentation, choix des sous-groupes)
		A5. Appréhender les différents processus d'apprentissage des disciplines enseignées et en comprendre les mécanismes	A5. Identifier, pour chaque élève, les difficultés auxquelles il peut se confronter et les stratégies d'apprentissage	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	A5. Pertinence de l'analyse des processus d'apprentissage des élèves (lecture précise des actions et situations proposés ainsi que des comportements des élèves)
		A6. Appliquer les règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès en tenant compte de l'environnement et de la pratique envisagée	A6. Connaître les règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve écrite QCM	A6. Connaissance des règles de sécurité propres à chaque famille d'agrès

2.- définir des situations pédagogiques respectant le développement psychologique et moteur de chaque élève, permettant l'épanouissement des capacités d'expression artistique dans un souci d'ouverture à l'environnement culturel et social	A7. Être à l'écoute des motivations et des représentations des élèves	A7. Être à l'écoute des élèves, du groupe, anticiper leurs réactions, cerner leurs motivations	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	A7. Pertinence des objectifs de la séance et des choix en fonction des motivations, des réactions des élèves, de « l'ici et maintenant » de la séance (précision de l'observation, réactivité, réajustement)
	A8. Opérer une organisation du temps de l'atelier pour conserver une dynamique individuelle et collective	A8. Structurer le temps de l'atelier pour préserver la dynamique, l'intérêt de tous	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	A8. Pertinence de l'organisation du temps de l'atelier (préservation de la dynamique, de l'implication de tous, etc.)
	A9. Organiser l'espace pour optimiser le projet de l'atelier tout en s'assurant de la sécurité des élèves	A9. Utiliser au maximum l'espace tout en le structurant compte tenu des besoins de l'atelier et de la sécurité des élèves	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	A9. Pertinence de l'organisation de l'espace (variation des situations)
	A10. Effectuer des choix de supports pédagogiques et de matériels adéquats	A10. Sélectionner des supports et des matériaux adaptés à la nature et aux objectifs de l'atelier	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	A10. Pertinence des supports et des matériaux utilisés (savoir dosé et varié en lien avec le matériel, les agrès et les objets au bénéfice de la pratique)
	A11. Surveiller et vérifier le bon état du matériel, la bonne installation des agrès et des ancrages avec le personnel habilité à le faire et responsabiliser les élèves à cette question	A11. S'assurer que l'installation du matériel, des agrès, a été effectuée dans les règles de l'art	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	A11. Vigilance permanente en ce qui concerne les mesures de sécurité dans l'atelier en fonction de l'organisation de la séance et des choix de supports effectués
3.- pour chaque élève, déterminer des objectifs à court, moyen et long terme qui tiennent compte de ses capacités physiques et sensorielles ainsi que les contenus généraux d'enseignement et des moyens mis en œuvre	A12. Maîtriser les savoirs propres à une pratique corporelle à risques, notamment en psychomotricité, psychogénèse, anatomie, physiologie et biomécanique	A12 Nommer, décrire les principes théoriques qui permettent la compréhension des mouvements (anatomie, physiologie, biomécanique) et des apprentissages psychomoteurs et de leur développement (psychogénèse)	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve écrite QCM	A12. Appropriation des concepts et notions théoriques essentiels liés aux mouvements et à leur exécution
	A13. Concevoir un programme personnalisé et le décliner en contenu de séances en fonction des objectifs (à court, moyen et long terme), du contexte et de l'élève	A13. Concevoir un programme personnalisé et le décliner en contenu de séances en fonction des objectifs (à court, moyen et long terme), du contexte et de l'élève	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	A13. Pertinence des objectifs et de la structuration du programme
4.- définir des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse de l'évolution de chaque élève au regard des objectifs visés	A14. Concevoir une méthodologie d'évaluation du niveau de l'élève et de sa progression	A14. Construire une grille d'évaluation, en vérifier la cohérence avec les objectifs fixés, les moyens utilisés	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve orale	A14. Pertinence de la grille d'évaluation
	A15. Concevoir la progression d'une séance à l'autre	A15. En fonction des différentes contraintes, élaborer les contenus d'une série de séances	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve orale	A15. Pertinence de l'évolution du contenu des séances
	A16. Élaborer une progression pour le groupe et pour l'élève	A16. Déterminer les étapes de progression pour chaque élève	Admissibilité		A16.- Précision de l'évaluation de la situation pédagogique et de la progression des élèves

5.- définir des critères d'analyse critique de l'enseignement dispensé	A17. Apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et de la situation pédagogique	A17. Analyser la situation pédagogique et en tirer des conclusions qui permettront d'orienter les prochaines séances	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	A17. Adaptabilité, pertinence de l'analyse de la situation pédagogique et des ajustements et évolutions proposés	
	A18. Apporter les ajustements nécessaires à l'enseignement compte tenu des critères fixés et la pertinence de la méthode mise en œuvre	A18. Identifier et comprendre son propre fonctionnement dans l'atelier, sa capacité à réagir à telle ou telle situation, à se remettre en question	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	A18. Pertinence de l'analyse de la séance, des réajustements intervenus, des incidences des propositions et des choix	
6.- actualiser ses connaissances en matière d'enseignement, de développement corporel et de recherche artistique et technique	A19. Entretenir ses connaissances du cirque et du spectacle vivant en général (histoire du cirque, courants actuels) et des conditions d'exercice de la profession (connaissances réglementaires, administratives et institutionnelles)	A19. Nommer, décrire les principaux événements historiques qui permettent la compréhension des esthétiques et des courants actuels, le cadre politique et économique qui régie les conditions d'exercice du métier	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve orale	A19. Appropriation des connaissances historiques, politiques et économiques qui permettent une compréhension précise de l'exercice du métier	
	A20. Exercer une veille des nouveaux savoirs et des nouvelles approches des arts du cirque	A20. Faire des démarches dans le but de s'approprier de nouveaux savoirs, de nouvelles approches pédagogiques	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	A20.- Connaissance des outils permettant de mettre à jour ses connaissances	
B. Animer et conduire des ateliers permettant l'apprentissage des éléments techniques nécessaires à l'expression artistique et à la compréhension des différents langages (acrobatie, équilibre, jonglerie, ...)	1.- Mettre en œuvre des situations pédagogiques qui constituent le projet de l'atelier et l'adapter au contexte <i>ici et maintenant</i>	B1. Exposer avec clarté aux élèves sa démarche, les objectifs poursuivis, la finalité à atteindre, les critères d'évaluation	B1.- Synthétiser, expliquer avec clarté et en détail. Rendre la démarche compréhensible en sélectionnant des repères identifiables pour l'élève	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B1. Pertinence de la synthèse, compréhension de la démarche. Faire preuve de clarté dans les consignes et de justesse dans les corrections
		B2. Maintenir la dynamique du groupe et la motivation de l'élève	B2.- Identifier et utiliser les techniques propres à dynamiser le groupe et à relancer l'action en stimulant la personnalité de l'élève. Créer un esprit de groupe en prenant en compte les limites et les capacités de chacun. Instaurer une juste distance entre observation et implication, accompagnement et directivité	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B2. Habileté à gérer la dynamique du groupe et l'implication individuelle
		B3. Maîtriser les gestes appropriés pour la sécurité des élèves (parade, longe,...)	B3.- Mettre en œuvre les actions indispensables pour la sécurité de l'exécution de mouvements à risques	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique (+ vérification lors de l'épreuve orale de pédagogie si nécessaire)	B3. Pertinence des gestes visant la protection des élèves lors de la réalisation de mouvements risqués
	2.- Respecter les capacités de chaque élève en favorisant la compréhension de sa motricité, son adresse et son sens de l'équilibre	B4. Évaluer une situation d'enseignement et apporter des modifications	B4.- Être réactif à « l'ici et maintenant » de la situation pédagogique, identifier les blocages et apporter des pistes de relance possible. Éclairer les propositions par des apports théoriques, des exemples pertinents	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B4. Habileté à juger la situation, pertinence de l'analyse et du choix des actions de remise en jeu
	3.- Accompagner l'élève dans le développement de sa créativité et de son autonomie dans l'apprentissage	B5. Inciter les élèves à être autonomes en trouvant un chemin d'apprentissage et d'expression individuelle qui leur soit propre	B5.- Accompagner l'élève dans son parcours en le responsabilisant, en l'aidant à cheminer avec ses outils à lui	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B5. Pertinence des consignes et termes utilisés pour favoriser l'appropriation par l'élève du processus d'apprentissage
B6. Stimuler la créativité des élèves		B6.- Donner la possibilité à l'élève d'imaginer et d'inventer à partir de ses capacités personnelles	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B6. Pertinence des actions permettant aux élèves de mettre à l'épreuve leur créativité	

	4.- Favoriser l'écoute de soi, de l'autre et de ce qui nous entoure, développer les échanges et la communication entre les élèves	B7. Développer la mémoire (gestes, enchaînements, situations, textes, musiques, etc.)	B7.- Proposer aux élèves des situations pédagogiques leur permettant de développer la mémoire des gestes, des rythmes, des mots, etc.)	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B7. Place et pertinence des actions visant la mémorisation	
		B8. Susciter le travail en groupe, l'écoute de l'autre, le partage et l'échange des connaissances entre les élèves	B8 à 9.- Inciter les élèves à l'écoute de l'autre, à la communication, au partage des connaissances, au travail collectif	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	B8 à 9. capacité à susciter l'écoute et la communication chez l'élève et à stimuler le travail en équipe, en collectif	
		B9. Stimuler l'autonomie du groupe, susciter le travail en équipe, l'activité collective		Admission			
	5.- Permettre aux élèves d'appréhender les finalités d'une représentation devant un public	B10. Développer chez les élèves un regard et une analyse critique des œuvres	B10 à 13.- Inciter les élèves à voir les œuvres, à regarder à partir d'une grille de lecture et d'analyse, à se fabriquer des repères pour l'autocritique à partir de l'histoire et du contexte	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	B10 à 13. Pertinence des consignes et des commentaires permettant aux élèves d'appréhender leur propre travail et les œuvres en général	
		B11. Développer la curiosité pour d'autres disciplines artistiques		Admission			
		B12. Donner des repères pour qu'ils puissent être autocritiques		Admission			
		B13. Sensibiliser à l'histoire du cirque, aux courants actuels et informer des conditions d'exercice de la profession		Admission			
		B14. Maîtriser les étapes d'élaboration, de réalisation et d'évaluation d'une présentation de travaux d'élèves	B14.- Détailler les étapes de conception et mise en œuvre d'une production devant un public	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	B14. Pertinence des réponses apportées en matière d'élaboration d'un spectacle d'élève	
	C. Être acteur du projet d'établissement	1.- Concevoir son projet pédagogique en relation avec les autres enseignements dispensés	C1. Mettre ses connaissances et ses compétences au service du projet de l'école	C1. Comprendre le projet de l'école et savoir le situer dans le contexte global de l'enseignement du cirque. Inscrire sa démarche dans ce projet	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C1 à 2. Capacité à situer le projet de l'école et capacité à articuler son propre projet d'enseignement dans ce cadre en tenant compte des autres enseignements et des contraintes spécifiques à l'établissement
			C2. Établir, entre les différents acteurs et partenaires, un réseau de compétences pour permettre une meilleure circulation des savoirs	C2. Connaître les différents enseignements et établir des liens permettant d'étayer les apprentissages. Repérer les différentes catégories de professionnels employés dans l'établissement et savoir les mobiliser à bon escient	Admission		
C3. Prendre en compte la mémoire des pratiques pédagogiques de l'établissement et continuer de l'enrichir			C3. Connaître l'historique des enseignements dispensés. Être capable de synthétiser et transcrire sur un support archivable (écrits, dessins, vidéo...) ses propres pratiques d'enseignement	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C3. Capacité à avoir une distance critique et analytique vis-à-vis de sa propre pratique. Capacité à formuler et argumenter son point de vue	
C4. Travailler en équipe avec les personnels de l'établissement (enseignants, techniciens, responsables, ...)			C4.- Créer un climat de travail afin de faciliter les échanges ; Faire preuve d'une attitude relationnelle ouverte et coopérante au sein d'une équipe	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C4. Aptitude au travail en équipe	
C5. Repérer les objectifs éducatifs, les publics visés et les partenariats possibles			C5.- Connaître le tissu local pour mieux inscrire son enseignement dans son contexte	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C5. Aptitude à repérer les partenariats et identifier les actions possibles	

	C6. Faire évoluer ses connaissances, ses pratiques d'enseignement en fonction de l'évolution du secteur, des notions de pédagogie liées à l'expressivité du corps, des conditions de sécurité	C6.- Identifier les ressources possibles en terme de formation continue	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C6. Pertinence des choix évoqués en terme de formation continue
2.- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement en cohérence avec les finalités de l'enseignement et conformément au règlement intérieur et le cas échéant participer à son élaboration avec les autres enseignants	C7. Informer les élèves et leurs parents des contraintes, des règles et consignes de sécurité imposées par l'apprentissage, le travail en collectif, le règlement intérieur et la vie de l'établissement	C7 à 8.- Connaître et transmettre les différents règlements en vigueur dans l'établissement. Connaître le bâtiment, pouvoir encadrer son évacuation. Connaître les gestes et consignes liées aux premiers secours, connaître les consignes en cas d'incendie et d'évacuation, connaître le matériel et leurs consignes d'utilisation et l'expliquer de manière simple et structuré aux élèves	Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve écrite QCM	C7 à 8. Connaissances des gestes et des consignes liées aux premiers secours ; capacité d'encadrement de ; élèves pour le respect du matériel et de l'espace de travail, des consignes de sécurité
	C8. Avoir les réflexes professionnels nécessaires pour intervenir en cas d'accident, connaître les consignes en cas d'incendie et l'endroit où est conservé la trousse de premiers soins		Admissibilité	Épreuve d'admissibilité Épreuve écrite QCM	
	C9. Sensibiliser les élèves au respect du matériel, de l'espace de travail	C9. Sensibiliser les élèves au respect du matériel, de l'espace de travail ; Leur donner des notions de sécurité	Admission	Épreuve d'admission Épreuve de pratique pédagogique	C9. Clarté des explications et des consignes
3.- Participer aux activités de l'école et à leur valorisation, susciter des échanges entre les élèves d'autres groupes, d'autres écoles, développer des partenariats avec des établissements culturels	C10. Inciter les élèves à assister aux spectacles et instaurer des liens avec des professionnels	C10.- Organiser des sorties spectacles et organiser l'échange permettant un retour critique	Admission	Épreuve d'admission Épreuve orale de pédagogie	C10. Capacité à repérer les spectacles, visites, conférences d'intérêt et méthode de travail permettant de les appréhender